



Juge des affaires familiales

Par nanat

bonjour

mon ex a des droits de visites et d'hebergements vacances scolaires compris hors elle a 3 ans
il avait une audience devant le juge le 2 avril 2013 mon ex ne c est pa presenter il a pas ete chercher sa convocation
chez l huissier motif il s en fous

ma question est ais je le droit de ne pas lui donnee ma fille les jours ou il a les droits de visite il est sans domicile fixe
ne souhaite pas ameliorer sa situation
quest ce que je risque ?

merci de me repondre c'est tres urgent